

58 des Statuts du Canada, de 1931, par la radiation du mot "mars" dans l'article 8 et son remplacement par le mot "mai".

Et l'article 8 de la loi:

La présente loi prendra fin le premier jour de mars 1932.

Je ne m'aventurerai pas dans le domaine des subtilités, je reste dans celui du sens commun. Un grain de bon sens suffit pour comprendre que cette loi est aussi morte que la mère Shipton, cette prophétesse si familière à mon très honorable ami, laquelle a bien cessé de vivre depuis un siècle. Pourquoi discuter une loi aussi inerte. N'avons-nous pas raison de demander au premier ministre de retirer cette proposition et de passer à l'examen de quelque chose susceptible d'effet? La résolution sur laquelle était fondée cette loi est ainsi conçue:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter une loi pour conférer certains pouvoirs au Gouverneur en conseil relativement au travail et à l'assistance agricole; et pour le maintien de la paix, de l'ordre et de la bonne administration dans toutes les parties du Canada; et pour autoriser le Gouverneur en conseil à dépenser pour les dites fins, sur les fonds du revenu consolidé, telles sommes qui pourront de temps à autre être requises.

Quelle était la portée de cette résolution servant de base à la loi? Le Gouvernement ne demandait-il pas là le pouvoir de passer outre aux droits constitutionnels du Parlement et de faire tout ce que voudrait se permettre le citoyen le plus osé du pays? Je ne dis pas que le Gouvernement agirait ainsi, mais il en aurait le pouvoir. Je reviendrai sur ce point. Pour le moment, rappelons que nous sommes au 15 mars. "Défiez-vous des idées de mars", disait Jules César, et le très honorable premier ministre devrait s'en souvenir.

Cette mesure n'est que l'aboutissement logique des œuvres de ce Gouvernement depuis son accession au pouvoir, le 8 août 1930. Au cours de la campagne électorale, le premier ministre promit que le gouvernement fédéral mettrait fin au chômage. "Ce groupe de mercenaires se maintenant au pouvoir par la feinte et le subterfuge", disait-il des membres du cabinet King. "Il vous a trompés, et, conscient de sa culpabilité, il mérite votre condamnation impitoyable". Chassez-le du pouvoir, mettez-moi à sa place, moi le surhomme qui vous conduirai dans la terre promise et ferai ce qu'il faut pour le bien du pays. Voilà à quoi il s'engageait durant les élections. Engagement qu'il tint en septembre 1930, alors qu'il convoqua les Chambres, ostensiblement pour mettre fin au chômage par une action fédérale, et que, dans le temps de le dire, tournant bout pour bout, il en obtenait 20

[M. Thomas McMillan.]

millions pour des travaux dont le coût devait être à plus des trois quarts défrayés par les provinces et les municipalités. Et que fit-il par ailleurs? "Autant que possible", déclara-t-il dès ses premières paroles dans cette Chambre comme premier ministre, "le Canada doit produire suffisamment pour la consommation des dix millions de Canadiens". Autant dire que ni lui ni son Gouvernement n'encourageraient l'importation d'aucun article susceptible d'être produit en Canada, ce qui revenait à entraver le mouvement du commerce et à paralyser notre plus grande industrie, l'agriculture.

Et pour accentuer cette politique, il procéda immédiatement à relever les droits de douane sur les marchandises britanniques, jusqu'au point prohibitif pour ainsi dire, annulant pratiquement la préférence britannique avant même de partir avec ses collègues pour la conférence impériale et fermant ainsi brusquement le marché canadien aux produits qui y trouvaient une clientèle depuis si longtemps.

En troisième lieu, il proposa certaines des dispositions douanières les plus déraisonnables qu'aucun parlement du monde ait jamais votées et les fit approuver en menaçant de ne pas paraître à la conférence impériale si on les lui refusait. C'est un fait généralement admis que nous étions tous d'avis que son devoir était d'être à la conférence et que nous avons laissé passer ces lois sans les scruter et les discuter suffisamment. Le premier ministre et ses collègues partirent pour la conférence sur la promesse facile qu'on pourrait discuter librement là-dessus à la session suivante.

Celle-ci s'ouvrit le 12 mars 1931. Tous les députés arrivèrent au Parlement impatients de savoir ce que l'on proposait pour mettre fin au chômage, car la situation était alors pire qu'à l'avènement du Gouvernement actuel. Le Parlement se réunit donc le 12 mars. Le 20 mars, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) prit la parole pour demander au Gouvernement s'il avait des mesures spéciales à proposer pour remédier au chômage. Aucun membre du cabinet ne daigna répondre. Le 23 mars, l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) demanda au Gouvernement de faire connaître ses projets pour le soulagement du chômage dans son comté. On ne répondit pas davantage. Le premier ministre déclara que la question pouvait attendre. Le 31 mars, l'honorable député de Winnipeg-Nord (M. Heaps) proposa l'ajournement de la Chambre, mais sa motion fut déclarée irrégulière. Le 17 avril, l'honorable député de Kenora-Rainy-River (M. Heenan) porta de nouveau cette question à l'attention de la Chambre, et comme il n'obtint pas une réponse satisfaisante du Gou-